



# PLUM' INFO

## BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 92

Responsable publication : M. CHEVALIER  
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-Mail : [mairie@plumaugat.fr](mailto:mairie@plumaugat.fr)

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

### Jeudi 19 octobre 2017

#### RESUME CONSEIL DU 26 septembre :

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

**Voirie : Devis réfection chemins :** M. le Maire fait part au CM que certains chemins seraient à refaire à neuf (le Chénot (870 ml), la Ville ès Pies (1320 ml), et la Roche-Loziers (1550 ml) et présente les devis. Après délibération, le CM décide de retenir la proposition de l'entreprise **LESSARD**, de retenir l'option sablage. Les crédits seront prélevés sur le budget 2017, programme voirie.

**Tarif Eau 2018 :** Le CM décide de maintenir les tarifs de l'année précédente, soit 53,30 € pour l'abonnement normal et 575,09 € pour l'abonnement gros débit (> à 60 mm). Le prix du m3 varie en fonction de la consommation soit pour la 1ère tranche (0 à 100m3), un tarif de 0,582€/m3.

**Tarif Assainissement 2018 :** Le CM décide d'augmenter les tarifs de 1 % pour l'année 2018, soit 81,85 € pour le forfait abonnement et 1,235 € pour le prix M3.

**Révision tarifs location commerce multi-services :** M. le Maire rappelle que le calcul du loyer du commerce multiservice est révisable chaque année selon l'indice de référence des loyers commerciaux. Cette année, cet indice conduit à une augmentation du loyer soit un montant de 709,01 € (contre 698,70 pour l'année 2017) Le CM approuve cette révision qui sera applicable le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

**Révision tarifs location restaurant :** M. le Maire rappelle que le calcul du loyer du restaurant est révisable chaque année selon l'indice de référence des loyers commerciaux. Cette année, cet indice conduit à une augmentation du loyer soit un montant de 558,12 € (contre 550.00 €, pour l'année 2017). Le CM approuve cette révision qui sera applicable le 15 octobre 2017.

**Devis peinture monument aux morts cimetière :** M. le Maire expose au CM qu'au cimetière, les lettres des personnes inscrites sur le monument aux morts deviennent illisibles et présente un devis d'Ambiance Couleurs pour la reprise des caractères en dorure. Après délibération, le CM décide de réaliser les travaux et de les confier à Ambiance Couleurs.

**Lotissement domaine de l'étang : opération promotionnelle validation convention :** M. le Maire rappelle au CM la délibération du 1<sup>er</sup> septembre dernier selon laquelle il était prévu la mise en place d'une opération promotionnelle pour la vente de terrains au lotissement en partenariat avec les Maisons Phenix de Rennes et qu'il est nécessaire de rédiger une convention.

Cette opération se déroulera du 6 octobre au 10 novembre inclus ; la commune accordera une remise forfaitaire des frais d'actes notariés (1 000 €) ; les 2 parties collaboreront pour la promotion de cette opération. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer la dite convention.

**Autorisation signature bail parcelle communale :** M. le Maire rappelle au CM la demande faite par le GAEC du Questay afin de louer 2 parcelles communales cadastrées section B 185 et B 266 et la délibération prise par le Conseil lors de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre dernier. M. le Maire relate les contacts avec les gérants du GAEC. Après délibération, le CM décide de louer ces parcelles au GAEC du Questay, fixe le montant du fermage annuel à 6 quintaux/ha à compter du 29 septembre 2017. Le bail sera renouvelable par tacite reconduction à charge pour la partie qui voudrait faire cesser la dite location de prévenir l'autre de son intention à cet égard 3 mois à l'avance.

**Location appartements Cour Saint Esprit : Répartition prise en charge nettoyage des parties communes :** M. le Maire expose au CM que les parties communes (hall, escalier ...) de ces logements ne sont pas ou peu entretenues par les locataires. M. le Maire propose de mettre en place un service de nettoyage, et de répercuter des charges sur les locataires (avenant au bail pour les locataires déjà en place et prise en compte de ses charges par les futurs locataires). Après délibération, le CM décide d'instaurer des charges mensuelles aux locataires des logements cour Saint esprit pour un montant de 5 €/ mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

**Indemnités de fonction Elus suite délégations aux Conseillers Municipaux :**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants et R 2123-23,

Vu les arrêtés du Maire du 29 mars 2014 et du 1<sup>er</sup> octobre 2016 portant délégation de fonction aux adjoints ainsi qu'à un conseiller délégué,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2017 modifiant l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2017 décidant de ne pas maintenir la 4<sup>ème</sup> Adjointe dans ses fonctions,

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2017 fixant le nombre d'Adjoints à 3,

Vu les arrêtés du Maire en date du 23 septembre 2017 portant délégation de fonction à certains conseillers municipaux,

Considérant que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire et d'Adjoints au Maire des communes sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique, selon l'importance démographique de la commune,

Considérant que PLUMAUGAT a une population comprise entre 1000 et 3499 habitants, l'indemnité maximale du maire est fixée à 43 % de cet indice et celle des adjoints à 16.5 % de ce même indice. Les conseillers municipaux ne peuvent percevoir une indemnité que dans les limites de l'enveloppe indemnitaire susceptible d'être allouée au maire et adjoints,

Après délibération, Le CM décide que le montant des élus s'établira comme suit à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 (% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : M. le Maire : 39.5% ; Adjoints : 13% ; Conseiller Municipal Délégué à la petite enfance : 2% ; Autres conseillers municipaux nouveaux délégués : (Jérôme CHEVALIER, Gilbert DUCLOS, Didier MAILLARD, Patricia PACE, Annick PREAUCHAT, Jacques PRIÉ, Mélina TEFFAINE, Jean TEXIER) 1.5%. Après délibération, le CM valide cette délibération.

## **PELE – MELE :**

1 – **Les Puces créatives** organisées par Familles Rurales auront lieu le **dimanche 19 novembre** 2017.

La rentrée des soirées loisirs créatifs a eu lieu le 12 septembre dernier. N'hésitez pas à venir vous informer le mardi à 20h30 à la Salle St Pierre. L'inscription est de 40 euros pour l'année ou 3 euros par séance (matériel non compris). La carte d'adhérent Familles Rurales est également nécessaire. Tél renseignements : 02 96 83 15 85 (Chrystèle Andrieux)

2 – **Vendredi 17 et Samedi 18 novembre** (soir) : dégustation de Beaujolais autour d'un repas au Restaurant l'Authentik.

3 – Début 2018, une MAM (**Maison d'Assistants Maternelles**) ouvrira ses portes. Une MAM est un regroupement d'assistantes maternelles qui exerceront leur profession dans un local dédié à l'accueil des enfants de 0 à 6 ans. Vous êtes futurs parents ou jeunes parents et vous recherchez un mode garde ; vous pouvez contacter Sylvaine et Dorothée (06 82 75 92 67 ou 06 87 44 21 23)

4 – **Liste électorale** : Pour les échéances électorales postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est impératif de s'inscrire sur la liste à la mairie **avant le 30 décembre 2017**. Pour les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 février 2018, vous êtes inscrits d'office (liste communiquée par l'INSEE) mais vous êtes invités à vérifier au secrétariat de la Mairie si votre inscription a bien été enregistrée.

## **DATES A RETENIR :**

### **Permanences :**

**Maire / Conseiller Départemental** : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

**Permanence des adjoints** sur rendez vous.

**Dinan Agglomération** vous accueille pour vos démarches à la maison du développement à Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30

**Horaires de la Bibliothèque** : mercredi 15 h 00 - 17 h 30 et le samedi 10 h 30 - 12 h 00

### **Festivités / Vie des associations d'octobre et novembre :**

Samedi 28 octobre : Poulet Frites des Taupes à Plum

Dimanche 5 Novembre : Loto du comité des fêtes

Samedi 11 Novembre : Commémoration de l'armistice

Samedi 18 Novembre : Repas de l'APEL (école)

Dimanche 19 Novembre : Exposition loisirs créatifs

Mardi 21 Novembre : Banquet du club du bon accueil

Samedi 25 Novembre : Buffet des bénévoles du festival des battages

### **Football :**

#### ***Coupe du conseil départemental***

##### ***A domicile***

*22 octobre à 15 h 00 contre Pluduno – Créhen VAL*

##### ***Equipe A***

###### ***A l'extérieur***

*29 octobre à 15 h 30 contre Plumieux FC ESAP 2*

*19 novembre à 15 h 00 contre Broons Trémeur AS 2*

###### ***A domicile***

*5 novembre à 15 h 00 contre Trémoré US 2*

##### ***Equipe B***

###### ***A l'extérieur***

*5 novembre à 13 h 00 contre Trémoré US 3*

###### ***A domicile***

*29 octobre à 15 h 30 contre Merdrignac CS 3*

*19 novembre à 15 h 00 contre Le Loscouët / Meu ES 2*

### **Messes :**

Mercredi 1<sup>er</sup> novembre à 10h30 à Plumaugot (Toussaint) (ADAP)

Dimanche 5 novembre à 10h30 à Plumaugot (messe des familles)

Samedi 11 novembre à 17h00 à Plumaugot (commémoration du 11 novembre)

### **Dans Le Canton :**

Dimanche 19 novembre à Yvignac La Tour : Loto au profit du Téléthon.

**Prochaine réunion de conseil** : Mardi 24 octobre à 20H00

**Les travaux rue de Trémoré débuteront le lundi 23 octobre. La circulation sera déviée de 8h00 à 17h00 du lundi au vendredi jusqu'à la fin des travaux. La déviation se fera par la route départementale, direction Saint Méen le Grand jusque Boudelan, puis par la Hatterie.**

**L'impact sera important pour les riverains du lotissement des Châtaigniers et sur le fonctionnement de l'école. Nous nous en excusons par avance et comptons sur votre compréhension.**

**Le Maire, Mickaël CHEVALIER**